

Distribution limitée

WHC-2001/CONF.205/1  
Paris, le 22 juin 2001  
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL  
Vingt-cinquième session**

**Paris, Siège de l'UNESCO, Salle X  
25 – 30 juin 2001**

**Manuel de prise de décisions**

*Ce manuel de prise de décisions a été préparé pour faciliter les décisions du Bureau. Ce document étant présenté pour la première fois, tout commentaire ou suggestion transmis par écrit au Centre seront les bienvenus.*

## POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

### OUVERTURE DE LA SESSION PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'UNESCO OU SON REPRESENTANT

(La session d'ouverture est ouverte à la presse.)

La vingt-cinquième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial sera ouverte par le Président du Comité, **M. Peter King** (Australie).

M. King invitera ensuite **M. Mounir Bouchenaki**, Sous-Directeur général pour la Culture de l'UNESCO, à prononcer le discours d'ouverture de la session.

Le texte du discours de M. Bouchenaki sera disponible en annexe du rapport du Rapporteur du Bureau.

Ensuite des présentations seront faites par :

**M. Pierre Lafrance**, ancien Ambassadeur de la France au Pakistan et Envoyé spécial du Directeur général de l'UNESCO en Afghanistan.

**M. Peter King** (Australie), Président du Comité.

#### Action requise:

Le Bureau et les observateurs seront invités à commenter ces présentations.

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

#### Documents :

Ordre du jour et calendrier provisoires  
**WHC-2001/CONF.205/2Rev.2**

#### Veillez noter :

La session du Bureau sera ouverte uniquement aux membres du Bureau, Etats parties observateurs, et, avec le consentement du Bureau, à d'autres observateurs ayant demandé ce statut par écrit.

Compte tenu de la lourde charge de travail du Bureau, il est proposé qu'une session spéciale ait lieu le mercredi **27 juin 2001** (de 18h 15 à 20h 00).

Cette session sera entièrement consacrée à la discussion sur l'application du critère culturel (vi)

**WHC-2001/CONF.205/INF.8**

#### Action requise:

Avant de demander au Bureau d'adopter l'ordre du jour et le calendrier provisoires, le Président s'adressera birèglement au Bureau.

En cas de changements adoptés par le Bureau, un ordre du jour et un calendrier révisés seront distribués.

## POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

### RAPPORT SUR LES ACTIVITES ENTREPRISES PAR LE SECRETARIAT DEPUIS LA VINGT-QUATRIEME SESSION DU COMITE

#### Documents :

Rapport sur les activités entreprises par le Secrétariat depuis la vingt-quatrième session du Comité  
**WHC-2001/CONF.205/INF.3**

Rapport sur la proposition relative au Conseil d'experts des peuples indigènes du patrimoine mondial (WHIPCOE)  
**WHC-2001/CONF.205/WEB.3**

En tant que Secrétaire du Comité du patrimoine mondial, **M. Francesco Bandarin**, Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, fera une présentation Powerpoint au Bureau, résumant les principales activités entreprises par le Centre depuis décembre 2000.

**Action requise:**

Le Bureau sera invité à faire des commentaires à la fin de la présentation.

M. Bandarin fera ensuite une présentation des progrès concernant la mise en oeuvre des mesure de la réforme.

Après cette présentation une copie de celle-ci sera disponible sur demande.

**Action requise:**

Le Bureau sera invité à faire des commentaires à la fin de la présentation.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR**

**PREPARATION DE LA TREIZIEME ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS PARTIES (OCTOBRE 2001)**

La treizième Assemblée générale aura lieu au Siège de l'UNESCO, du 30 au 31 octobre 2001.

**Veillez noter :**

30-31 octobre 2001 est une nouvelle date fixée pour cette réunion.

**POINT 4.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

**INFORMATIONS CONCERNANT LA TREIZIEME ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS PARTIES (OCTOBRE 2001)**

Le Secrétariat fera un résumé des progrès réalisés dans la préparation de l'Assemblée générale.

**Documents :**

Informations sur la préparation de la treizième Assemblée générale des Etats parties (octobre 2001)  
**WHC-2001/CONF.205/3A**

**Action requise:**

Il est demandé au Bureau d'approuver les documents qui seront soumis à tous les Etats parties :

Ordre du jour provisoire (**Annexe 1**) WHC-2001/CONF.206/1

Liste provisoire des documents (**Annexe II**)  
WHC-2001/CONF.206/INF.1

Représentativité de la Liste du patrimoine mondial (suivi de la résolution adoptée par la douzième Assemblée générale des Etats parties) (**Annexe III**) WHC-2001/CONF.206/5

Représentation équitable au sein du Comité du patrimoine mondial (suivi de la résolution adoptée par la douzième Assemblée générale des Etats parties, incluant les

amendements apportés au *Règlement intérieur* (13.1 et 13.8). (**Annexe IV**) WHC-2001/CONF.206/6

Elections au Comité du patrimoine mondial (**Annexe V**)  
WHC-2001/CONF.206/7

**POINT 4.2 DE L'ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU RAPPORT DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL SUR SES ACTIVITES POUR 2000-2001 A SOUMETTRE A LA TRENTE ET UNIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE DE L'UNESCO**

Documents :

Le Rapport du Comité du patrimoine mondial sur ses activités for 2000-2001 à soumettre à la trente et unième session de la Conférence générale de l'UNESCO  
**WHC-2001/CONF.205/3B**

Le Président présentera le rapport.

Action requise:

Il sera ensuite demandé au Bureau d'approuver le rapport pour soumission à la trente et unième session de la Conférence générale de l'UNESCO (prévue du 13 octobre au 3 novembre 2001).

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR**

**ETAT DE CONSERVATION DE BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL ET SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**POINT 5.1 DE L'ORDRE DU JOUR**

**ETAT DE CONSERVATION DE BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL**

Documents :

Etat de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril et sur la Liste du patrimoine mondial  
**WHC-2001/CONF.205/4**

Rapport sur la mission interdisciplinaire au Parc national de Manovo-Gounda St. Floris, République centrafricaine (en français seulement)  
**WHC-2001/CONF.205/INF.6**

Rapport de la mission WHC/UICN au Parc national du Simen, Ethiopie (en anglais seulement)  
**WHC-2001/CONF.205/INF.7**

Rapport de la mission UNESCO-ICOMOS-Butrint Foundation entreprise à Butrint, Albanie (en anglais seulement)  
**WHC-2001/CONF.205/WEB.1**

Rapport sur le Programme de lutte biologique contre la *Salvinia molesta* dans le Parc national les oiseaux du Djoudj, Sénégal, et sa périphérie 2001-2003 (en français seulement)  
**WHC-2001/CONF.205/WEB.2**

Orientations:

Conformément au **paragraphe 92** des *Orientations*, il est demandé au Comité et à son Bureau de " vérifier, à intervalles réguliers, l'état des biens figurant sur la Liste du patrimoine mondial en péril " et qu'un tel examen " pourra comprendre tout programme de suivi de l'état des biens et

toutes missions d'experts qui seront jugés nécessaires par le Comité".

**Paragraphe 93** states that:

"Sur la base de ces examens réguliers, le Comité décidera, en consultation avec l'Etat partie concerné:

- (i) si des mesures supplémentaires sont nécessaires pour la sauvegarde du bien,
- (ii) de rayer le bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, s'il n'est plus menacé,
- (iii) d'envisager l'exclusion du bien à la fois de la Liste du patrimoine mondial en péril et de la Liste du patrimoine mondial, si ce bien a été à tel point altéré qu'il ait perdu les caractéristiques qui avaient déterminé son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, selon la procédure décrite aux paragraphes 46 à 56 ci-dessus".

**Action requise:**

Le document **WHC-2001/CONF.205/4** comporte des rapports sur les 19 biens naturels et les 5 biens culturels du patrimoine inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Les rapports seront présentés dans le même ordre que dans ce document.

Après l'introduction du rapport sur chaque site par le Centre, et après l'avoir complété par toute nouvelle information reçue par le Centre jusqu'à ce jour, il sera demandé au représentant de l'UICN et/ou de l'ICOMOS de fournir des informations supplémentaires ou des commentaires.

Il est demandé au Bureau d'adopter une décision sur chaque bien tel qu'indiqué dans le document **WHC-2001/CONF.205/4**, ou comme proposé ci-dessous :

**PATRIMOINE MONDIAL NATUREL EN PERIL**

- 1. Parc national d'Iguaçu (Brésil)**
- 2. Réserve naturelle de Srébarna (Bulgarie)**
- 3. Parc national du Manovo-Gounda-St. Floris (République centrafricaine (RC))**

**Documents :**

Rapport de la mission (en français seulement)  
**WHC-2001/CONF.205/INF.6**

**Nouvelles décisions proposées:**

Le Bureau pourra souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Bureau remercie le Président et le Gouvernement de la République centrafricaine d'avoir aidé le Centre, l'UICN et l'Earth Conservancy à organiser une mission efficace sur le site et à définir des mesures de réhabilitation d'urgence. Le Bureau note avec satisfaction les conclusions et recommandations de la mission, y compris les mesures de réhabilitation et leur coût de mise en œuvre, décrits dans le document WHC-2001/CONF.205/INF.6. Le Bureau convient

avec l'équipe de la mission que la réhabilitation et la conservation du site doivent s'associer au développement socio-économique des communautés locales dans le périmètre du site et aux alentours. Le Bureau invite le Directeur général de l'UNESCO à écrire à tous les pays voisins de la République centrafricaine pour rechercher leur totale coopération dans la lutte contre le braconnage transfrontalier qui menace les populations de faune sur le site et aux environs. Le Bureau invite le Centre et l'UICN à travailler ensemble à la préparation d'un plan d'appels de fonds pour appliquer les mesures de réhabilitation d'urgence, d'un plan de travail réaliste mentionnant des responsabilités institutionnelles pour cette mise en œuvre, d'un calendrier de réhabilitation effective du site, et de repères permettant de signaler les améliorations de l'état de conservation du site, afin d'aider ainsi le Comité à prendre une décision sur le retrait du site de la Liste du patrimoine mondial en péril. »

4. **Parc national des Virunga  
(République démocratique du Congo (RDC))**
5. **Parc national de la Garamba  
(République démocratique du Congo (RDC))**
6. **Parc national de Kahuzi-Biega  
(République démocratique du Congo (RDC))**
7. **Réserve de faune à okapis  
(République démocratique du Congo (RDC))**
8. **Parc national de la Salonga  
(République démocratique du Congo (RDC))**
9. **Parc national Sangay (Equateur)**
10. **Parc national du Simen (Ethiopie)**

Documents :

Rapport de la mission (en anglais seulement)  
**WHC-2001/CONF.205/INF.7**

**Nouvelles décisions proposées:**

Le Bureau pourra souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Bureau remercie le Gouvernement éthiopien, et en particulier le Gouvernement régional de l'Etat d'Amhara, d'avoir invité une mission à se rendre sur place et d'avoir aidé l'équipe de la mission dans son travail. Le Bureau note avec satisfaction que la déclaration du Simen comme site du patrimoine mondial en péril a probablement incité des bailleurs de fonds comme le FEM (Fonds pour l'environnement mondial) à entamer des négociations avec le Bureau de l'Agriculture de l'Etat régional d'Amhara pour concevoir et mettre au point des projets de conservation. Le Bureau recommande que le Comité adopte les repères fixés par l'équipe de la mission pour lui permettre d'étudier les façons d'aboutir au retrait du Simen de la Liste du patrimoine mondial en péril. Ces repères sont les suivants : (i) réaligement des limites du Parc et acceptation des nouvelles limites et de la réglementation associée en matière de conservation par les communautés locales ; (ii) exclusion des villages situés le long de la limite du Parc et empiétant sur le site du patrimoine mondial, selon la proposition du plan de

gestion ; (iii) extension du Parc pour inclure les Réserves de faune sauvage de Mesarerya et Lemalino et instauration de mesures pour inclure la Réserve de faune sauvage de Ras Dejen ; (iv) réinstallation de toutes les populations humaines hors de la zone centrale du Parc et des nouveaux villages comme Muchilla et Kewa et réduction sensible et durable des impacts démographiques et environnementaux du village étendu de Gich ; et (v) conservation effective et preuves de l'augmentation du nombre des populations de *Walia ibex* et de renards du Simen à l'intérieur des limites étendues du Parc / de l'aire de patrimoine mondial. »

11. **Réserve naturelle intégrale du mont Nimba (Guinée/Côte d'Ivoire)**
12. **Réserve de la biosphère Rio Platano (Honduras)**
13. **Sanctuaire de faune de Manas (Inde)**
14. **Réserves naturelles de l'Aïr et du Ténéré (Niger)**
15. **Parc national des oiseaux du Djoudj (Sénégal)**

Documents :

Rapport de la mission (en français seulement)  
**WHC-2001/CONF.205/WEB.2**

Nouvelles décisions proposées:

Le Bureau pourra souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Bureau a pris note du rapport de la mission d'experts sur le site qui décrit plusieurs mesures, dont l'enlèvement physique de *Salvinia*, des programmes de contrôle biologique et des activités de sensibilisation et de coordination et autres sont mises en œuvre par le Département des Parcs nationaux et le Ministère sénégalais de l'Environnement pour contrôler et éradiquer le développement de *Salvinia*. Le Bureau se rallie à la position des autorités et des experts opposés à l'adoption de méthodes de contrôle utilisant des produits chimiques. Il reconnaît que les programmes associant l'enlèvement physique avec des programmes de contrôle biologique basés sur *Cyrtobagus salviniae* constituent sans doute le meilleur choix de programmes de contrôle et d'éradication. Le Bureau note que les résultats du programme de contrôle biologique ne seront connus qu'après un certain temps, lorsque des nombres suffisamment importants de *Cyrtobagus salviniae* auront été élevés et relâchés dans les zones infestées par *Salvinia*. Le Bureau demande au Centre et à l'UICN de coopérer avec l'Etat partie et d'autres partenaires internationaux comme la FAO pour établir – en précisant les mécanismes de financement – un régime de suivi des résultats des programmes de contrôle et d'éradication de *Salvinia*. Ce régime de suivi doit inclure des repères et des indicateurs mesurables permettant de signaler au Comité quand il pourra juger que le contrôle de l'envahissement du Djoudj et des zones voisines par *Salvinia* est efficace et durable, et donc envisager de retirer le site de la Liste du patrimoine mondial en péril. »

16. **Parc national de l'Ichkeul (Tunisie)**
17. **Monts Rwenzori (Ouganda)**
18. **Parc national des Everglades (Etats-Unis d'Amérique)**

**19. Yellowstone (Etats-Unis d'Amérique)**

**PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL EN PERIL.**

**20. Butrint (Albanie)**

Documents :

Rapport de la mission (en anglais seulement)  
**WHC-2001/CONF.205/WEB.1**

**Nouvelles décisions proposées:**

Le Bureau pourra souhaiter adopter la décision suivante :

“Le Bureau prend note du rapport de la mission commune UNESCO-ICOMOS-Fondation Butrint à Butrint. Il félicite le Gouvernement albanais des mesures prises à la suite de la mission d’octobre 1999, en particulier la création du Parc national de Butrint, l’extension du site du patrimoine mondial et la mise en place du Bureau du Parc national de Butrint. Il se rallie à la conclusion de la mission qui rappelle la nécessité de renforcer et d’institutionnaliser davantage le Parc et sa structure de gestion et de veiller particulièrement à la coordination régionale afin d’empêcher des aménagements à l’intérieur et à l’extérieur du Parc susceptibles d’affecter l’intégrité du site.

Concernant le Fonds d’assistance d’urgence du patrimoine mondial – approuvé par le Comité en décembre 1997 –, le Bureau regrette que sa mise en œuvre ait souffert d’importants retards. Il demande au Gouvernement de prendre les mesures administratives nécessaires et au Secrétariat de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement pour mener à bien l’assistance d’ici la vingt-sixième session du Comité.

Le Bureau demande au Secrétariat de transmettre le rapport de la mission au Gouvernement albanais pour étude et commentaires et il prie le Gouvernement de présenter avant le 15 septembre 2001 un rapport sur ses projets de mise en œuvre de ses recommandations.

Le Bureau recommande au Comité du patrimoine mondial de maintenir le site sur la Liste du patrimoine mondial en péril et d’organiser une autre mission d’évaluation sur le site en octobre 2003, afin de permettre au Comité du patrimoine mondial d’étudier l’avancement réalisé et d’évaluer un retrait possible du site de la Liste du patrimoine mondial en péril à la vingt-septième session (juin 2004).”

**21. Ensemble monumental de Hampi (Inde)**

**22. Fort de Bahla (Oman)**

**23. Fort et jardins de Shalimar à Lahore (Pakistan)**

**24. Ville historique de Zabid (Yémen)**

**Nouvelles décisions proposées:**

Le Bureau pourra souhaiter adopter la décision suivante :

**Nouvelles décisions proposées:**

Le Bureau pourra souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Bureau prend note du rapport de la mission d'experts Centre/ICOMOS décrivant la ville comme étant défigurée, son habitat originel sérieusement transformé, ses monuments en danger et son souk à l'abandon, ainsi que du plan d'action en 3 phases proposé pour revitaliser la ville.

Le Bureau prend acte de la volonté affichée des autorités yéménites de prendre des actions et mesures correctives immédiates et remercie tout donateur international susceptible de se joindre aux efforts de l'État partie en vue de sauver ce patrimoine mondial en péril.

Le Bureau recommande en conséquence, aux autorités yéménites, de prendre toute mesure nécessaire en vue d'arrêter immédiatement toute construction nouvelle dans la ville de Zabid.

Le Bureau approuve le plan d'action en 3 phases présenté dans le rapport d'experts et recommande à l'Etat Partie de présenter immédiatement une demande d'assistance d'urgence pour démarrer sa mise en oeuvre. »

## **POINT 5.2 DE L'ORDRE DU JOUR    RAPPORTS SUR L'ETAT DE CONSERVATION DE BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL**

### Documents :

Rapports sur l'état de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial  
**WHC-2001/CONF.205/5**

### Action requise:

#### **PARTIE I        QUESTIONS THEMATIQUES POUR EN PRENDRE NOTE**

Il est demandé au Bureau de noter les informations sur les deux sujets suivant tels qu'ils sont présentés dans le document **WHC-2001/CONF.205/4**

Exploitation minière et patrimoine mondial

Catastrophes naturelles et patrimoine mondial dans les Caraïbes, en Amérique centrale et en Amérique du Sud

#### **PARTIE II    RAPPORTS SUR L'ETAT DE CONSERVATION DE BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL POUR EXAMEN**

### Action requise:

Le document **WHC-2001/CONF.205/5** comporte des rapports sur les 55 biens naturels, culturels et mixtes du patrimoine inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Les rapports seront présentés dans le même ordre que dans le document **WHC-2001/CONF.205/5**.

Après l'introduction du rapport sur chaque site par le Centre, et après l'avoir complété par toute nouvelle information reçue par le Centre jusqu'à ce jour, il sera demandé au représentant de l'UICN et/ou de l'ICOMOS de fournir des informations supplémentaires ou des commentaires.

Il est demandé au Bureau d'adopter une décision sur chaque bien tel qu'indiqué dans le document **WHC-2001/CONF.205/5**, ou comme proposé ci-dessous.

## **PATRIMOINE NATUREL**

### **Afrique**

1. Parc national /Forêt naturelle du Mont Kenya (Kenya)
2. Parc national du Niokolo-Koba (Sénégal)
3. Forêt impénétrable de Bwindi (Ouganda)
4. Zone de conservation de Ngorongoro (République-Unie de Tanzanie)
5. Mosi-oa-Tunya/Chutes Victoria (Zambie/Zimbabwe)

### **Asie et Pacifique**

6. La Grande Barrière (Australie)
7. La région des Montagnes Bleues (Australie)
8. Tropiques humides de Queensland (Australie)

**Nouvelles décisions proposées:** Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Bureau remercie le Gouvernement australien de s'être conformé aux recommandations du rapport de l'ACIUCN sur l'état de conservation des Tropiques humides de Queensland, qui avait été étudié par le Bureau à Cairns, Australie, en novembre 2000. Le Bureau note les réalisations et les engagements de l'Etat partie et il l'invite à finaliser son étude en cours de la mise en œuvre de certaines activités par le Commonwealth et le Conseil ministériel des Tropiques humides. Le Bureau invite l'Etat partie à envisager d'associer les activités de suivi sur le site des Tropiques humides de Queensland avec le projet UNESCO/UICN/UNF d'expérimentation de l'application d'instruments d'évaluation de l'efficacité de la gestion sur 10 autres sites du patrimoine naturel mondial à travers le monde. Le Bureau demande que l'Etat partie et l'UICN continuent à collaborer pour mettre au point un cadre de gestion pour fonder le suivi de l'avancement annuel de la mise en œuvre des cinq recommandations ciblées présentées dans le rapport de l'ACIUCN. Le Bureau recommande de constituer le premier rapport sur l'avancement de la mise en œuvre des cinq recommandations ciblées dans le contexte de la soumission de rapports périodiques sur les sites du patrimoine mondial d'Asie et du Pacifique prévue pour 2002. »

9. Les Sundarbans (Bangladesh)
10. Parc national de Kaziranga (Inde)
11. Parc national de Royal Chitwan (Népal)

### **Amérique latine et Caraïbes**

12. Parc national de Los Katios (Colombie)
13. Iles Galápagos (Equateur)
14. Parc national Canaima (Venezuela)

### **Europe et Amérique du Nord**

15. Forêt de Belovezhskaya Pushcha/Bialowieza (Biélarus/Pologne)
16. Parc national de Pirin (Bulgarie)
17. Parc national du Gros Morne (Canada)

**Nouvelles décisions proposées:** Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Bureau félicite l'Etat partie de ses efforts pour renforcer la protection du site, particulièrement par la mise au point de solutions adaptées pour traiter les effets de l'abattage d'arbres sur les valeurs esthétiques qui ont justifié l'inscription du site sur la base du critère (iii). Le Bureau voudrait également reconnaître l'engagement de l'entreprise d'abattage (Kruger Inc. of Montreal, par l'intermédiaire de Corner Brook Pulp and Paper) en faveur de la conservation de ce site. Cette entreprise a décidé de cesser d'effectuer des coupes claires dans la totalité du bassin versant de la Main River. Le Bureau demande cependant à l'Etat partie de tenir le Centre informé de l'avancement réalisé pour s'assurer que les projets de remplacement des régimes de cueillette tiennent bien compte de tout impact potentiel sur l'intégrité écologique de ce site. »

18. Parc national Nahanni (Canada)
19. Volcans du Kamchatka (Fédération de Russie)
20. Montagnes dorées de l'Altai (Fédération de Russie)
21. Parc national de Doñana (Espagne)

**Nouvelles décisions proposées:** Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Bureau félicite l'Etat partie d'organiser le 27 novembre 2001 une conférence sur la suite à donner à la conférence Doñana 2005, avec la participation de la Convention de Ramsar, de l'UICN et de l'UNESCO. Le Bureau recommande à l'Etat partie d'attirer une attention particulière sur cette conférence complémentaire pour finaliser les accords sur la coordination administrative et scientifique requise pour mettre en œuvre le projet Doñana 2005. La finalisation de l'accord a été notée lors de la réunion du 3 mai 2001 du Patronato de Doñana comme marquant une étape importante pour la mise en œuvre de ce projet. »

22. Ile de St Kilda (Royaume-Uni)

### **PATRIMOINE MIXTE (NATUREL ET CULTUREL)**

23. Parc national de Kakadu (Australie)
24. Sanctuaire historique de Machu Picchu (Pérou)

**Nouvelles décisions proposées:** Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Bureau souligne de nouveau la nécessité de mettre en œuvre les recommandations faites par la mission UNESCO-UICN-ICOMOS de 1999, totalement approuvées par le Comité à sa vingt-troisième

session. Il reconnaît que des progrès ont été faits dans la mise en œuvre de certaines d'entre elles et il accueille avec une satisfaction particulière la décision du Gouvernement péruvien de suspendre le projet de téléphérique. Cette décision devrait, selon le Bureau, ouvrir la voie pour entamer les études nécessaires à la définition de la capacité d'accueil du site et à une approche bien étudiée de la gestion d'un flux de visiteurs en augmentation constante.

Le Bureau prie l'UNESCO-UICN-ICOMOS d'organiser une mission sur le site pour avoir une vision claire du niveau de mise en œuvre de l'ensemble des recommandations de la mission de 1999. La mission devra également étudier (a) la politique d'utilisation du site à des fins commerciales, (b) la restauration du cadran solaire de l'Intihuantana et (c) la recherche en cours ou prochainement entreprise sur les risques de glissements de terrain. Le rapport de la mission devra être présenté à la vingt-sixième session du Bureau. »

## **PATRIMOINE CULTUREL**

### **Etats arabes**

25. Le Caire islamique (Egypte)
26. Memphis et sa nécropole - les zones des pyramides de Gizeh à Dahchour (Egypte)
27. Thèbes antique et sa nécropole (Egypte)

**Nouvelles décisions proposées:** Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

“Le Bureau prend note du rapport de l'expert de l'ICOMOS, qui souligne la nécessité de diminuer la population du village de Qurna pour garantir un niveau de vie décent à ceux qui habitent qui resteraient en tant que gardiens officiels du site, pour protéger l'environnement bâti contre les aménagements chaotiques actuels et en améliorer le caractère traditionnel ; et pour enregistrer et préserver les vestiges archéologiques éventuellement présents dans le sol contre les atteintes dues aux infrastructures et aux déchets urbains.

Le Bureau pourrait, par conséquent, souhaiter recommander aux autorités égyptiennes de prendre les dispositions qui s'imposent pour stopper les démolitions aléatoires de maisons actuellement engagées dans le village de Qurna et de demander l'assistance technique du Fonds du patrimoine mondial pour élaborer un Plan de gestion du site, conformément au mandat défini dans le rapport de l'ICOMOS.

Ce Plan devra déterminer : 1) les zones archéologiques qui doivent être explorées et protégées ; 2) les groupes de maisons qui doivent être conservés et les conditions requises (matériaux de construction, gestion de l'eau, etc.) pour permettre à quelques résidents de continuer à vivre dans le village ; 3) les circuits de visite et l'utilisation des constructions qui seraient vacantes après évaluation des strates archéologiques majeures potentielles ; et 4) le meilleur emplacement pour les fonctions et activités qui ne sont pas compatibles avec la sauvegarde du site (commerces, etc.).”

28. Pétra (Jordanie)
29. Byblos (Liban)

30. Anciens *ksour* d'Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata (Mauritanie)

### **Afrique**

L'état de conservation des sites du patrimoine mondial dans cette région sera présenté à la vingt-cinquième session du Comité (Helsinki, 2001) dans le cadre des rapports périodiques concernant l'Afrique.

### **Asie et Pacifique**

31. Site de l'homme de Pékin à Zhoukoudian (Chine)
32. Palais du Potala et le monastère du temple du Jokhang, Lhasa (Chine)
33. Sanctuaire shinto d'Itsukushima (Japon)
34. Lumbini, lieu de naissance du Bouddha (Népal)
35. La ville ancienne de Sigiriya (Sri Lanka)
36. La vieille ville de Galle et ses fortifications

### **Amérique latine et Caraïbes**

37. Brasilia (Brésil)
38. Antigua Guatemala (Guatemala)
39. Fortifications de la côte caraïbe du Panamá : Portobelo – San Lorenzo (Panamá)

**Nouvelles décisions proposées:** Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

“Le Bureau regrette de n'avoir pas reçu de rapport du gouvernement du Panama sur l'état de conservation du site, comme il l'avait demandé lors de sa vingt-quatrième session extraordinaire. Compte tenu du fait que, selon d'autres sources d'information, le tissu historique du site continuerait à se détériorer et qu'il pourrait y avoir des interventions majeures dans le cadre d'un programme d'escales pour bateaux de croisière, le Bureau demande qu'une mission conjointe UNESCO-ICOMOS soit envoyée sur le site et qu'elle rende compte de sa visite à la vingt-cinquième session extraordinaire du Bureau.”

40. Site archéologique de Chavín (Pérou)

### **Europe et Amérique du Nord**

41. Arrondissement historique de Québec (Canada)
42. Châteaux et parcs de Potsdam et Berlin (Allemagne)

**Nouvelles décisions proposées:** Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

“Aucune information n'a été communiquée au Bureau pour lui permettre d'étudier plus avant l'impact du projet d'amélioration de la

voie navigable de Havel sur le paysage culturel de Potsdam. Par conséquent, le Bureau demande aux autorités allemandes de collaborer avec l'ICOMOS pour évaluer l'impact du projet Havel et de soumettre d'ici le 15 septembre 2001 un rapport qui sera examiné par le Bureau à sa vingt-cinquième session extraordinaire."

43. Weimar classique (Allemagne)

**Nouvelles décisions proposées:** Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

"Le Bureau prend note des conclusions de la mission de l'expert ICOMOS à Weimar, selon lesquelles la route de contournement proposée (Variante 1) (i) désengorgerait le centre de Weimar, (ii) n'aurait pas d'effet nuisible sur le tissu du château de Tiefurt et son parc et (iii) que les mesures d'atténuation des effets nuisibles permettraient de cacher la route et atténueraient les effets de la circulation sur la route depuis certains points de vue du parc de Tiefurt. Il demande au Secrétariat de transmettre le rapport aux autorités allemandes pour qu'elles en prennent connaissance et soumettent, d'ici le 15 septembre 2001, un rapport sur l'état d'avancement du projet et sur les mesures d'atténuation prises, rapport qui sera examiné par le Bureau lors de sa vingt-cinquième session extraordinaire."

44. Temples mégalithiques de Malte (Malte)

45. Camp de concentration d'Auschwitz (Pologne)

46. Kizhi Pogost (Fédération de Russie)

**Nouvelles décisions proposées:** Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

"Le Bureau demande aux autorités russes de lui soumettre d'ici le 15 septembre 2001 un rapport sur l'état de conservation du site, afin qu'il puisse déterminer, lors de sa vingt-cinquième session extraordinaire, de quelle façon il pourrait collaborer avec l'Etat russe pour assurer la conservation du site."

47. Chemin de Saint-Jacques de Compostelle (Espagne)

**Nouvelles décisions proposées:** Le Bureau pourrait souhaiter adopter la décision suivante :

« Le Bureau prend note et partage l'opinion exprimée par l'ICOMOS, selon laquelle la proposition d'agrandissement du barrage et d'élévation du niveau d'eau d'un barrage dans les régions d'Aragon et de Navarre (*Embalse de Yesa*) porterait gravement atteinte aux valeurs de la Route de Saint-Jacques-de-Compostelle dans la région concernée, et aux valeurs de plusieurs monuments historiques associés. Le Bureau demande à l'ICOMOS de poursuivre le dialogue avec les autorités espagnoles pour évaluer l'impact de l'agrandissement du barrage et pour voir si les mesures proposées pour atténuer les effets nuisibles (telles que le déplacement de monuments ou de sentiers de la Route de Saint-Jacques-de-Compostelle) pourraient être acceptées. Il demande à l'ICOMOS et aux autorités espagnoles de rendre compte des résultats de ces consultations d'ici le 15 septembre 2001, pour examen par le Bureau à sa vingt-cinquième session extraordinaire. »

**PARTIE III RAPPORTS SUR L'ETAT DE CONSERVATION DE BIENS INSCRITS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL POUR INFORMATION.**

Action requise:

Il est demandé au Bureau de noter les informations sur les biens suivants tels qu'ils sont présentés dans le document **WHC-2001/CONF.205/4**.

**PATRIMOINE NATUREL**

**Amérique latine et Caraïbes**

- 48. Parc national Noel Kempff Mercado (Bolivie)
- 49. Parc national de Morne Trois Pitons (Dominique)
- 50. Le Parc national de Huascarán (Pérou)

**Europe et Amérique du Nord**

- 51. Lac Baïkal (Fédération de Russie)

**PATRIMOINE CULTUREL**

**Etats arabes**

- 52. Hatra (Iraq)

**Afrique**

Néant

**Asie et Pacifique**

- 53. Mémorial de la paix d'Hiroshima, Dôme de Genbaku (Japon)

**Amérique latine et Caraïbes**

- 54. Site archéologique Joya de Cerén (El Salvador)

**Europe et Amérique du Nord**

- 55. Le paysage culturel de Sintra (Portugal)

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR      INFORMATIONS SUR LES LISTES INDICATIVES ET EXAMEN DES PROPOSITIONS D'INSCRIPTION DE BIENS CULTURELS ET NATURELS SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL ET SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL EN PERIL**

Documents :

Informations sur les listes indicatives et examen des propositions d'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril  
**WHC-2001/CONF.205/6**

Evaluations de l'ICOMOS des propositions d'inscription de biens culturels et mixtes sur la Liste du patrimoine mondial  
**WHC-2001/CONF.205/INF.4**

Evaluations de l'UICN des propositions d'inscription de biens naturels et mixtes sur la Liste du patrimoine mondial  
**WHC-2001/CONF.205/INF.5 et INF.5 ADD**

Toutes les propositions d'inscription culturelles du document WHC-2001/CONF.205/6 apparaissent dans les Listes indicatives soumises par chaque pays (voir Annexe I). Le Secrétariat présentera le document WHC-2001/CONF.205/6.

Veillez noter :

Un site culturel, Peuplement traditionnel du Tana Toraja, a été retiré par l'Etat partie (Indonésie).

Le Secrétariat note que cette année, pour la première fois, les propositions d'inscription sont présentées dans un ordre thématique ou bio-géographique, pour mieux comparer les caractéristiques similaires des biens du même thème ou de la même région bio-géographique.

Les propositions seront présentées par l'ICOMOS et/ou l'UICN dans le même ordre que celui dans lequel ils apparaissent dans le document.

Action requise:

Il est demandé au Bureau de faire ses recommandations au Comité sur les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, dans les quatre catégories suivantes :

- a) biens qu'il **recommande** pour inscription sans réserve ;
- b) biens qu'il **ne recommande pas** pour inscription ;
- c) biens dont les dossiers doivent être **renvoyés** à l'Etat partie concerné dans l'attente d'information ou de documentation nécessaire ;
- d) biens dont l'examen devrait être **différé** en raison du fait qu'une évaluation ou une étude plus approfondie est nécessaire.

**Tableau récapitulatif des propositions d'inscription à étudier par la vingt-cinquième session du Bureau<sup>1</sup>**

Numéro d'ordre	Nom du bien	Situation	Etat partie ayant présenté la proposition d'inscription (conformément à l'Article 11 de la Convention)	Rec. de l'OC
<b>A. Propositions d'inscription de biens culturels sur la Liste du patrimoine mondial groupées par thème</b>				
<b>A.1 Site archéologique (1 proposition)</b>				
1018	Ephesus		Turquie	<b>D</b>
<b>A.2 Villes historiques (11 propositions)</b>				
1033	Le centre historique de Vienne		Autriche	<b>I</b>
993 Rev	Centre historique de la ville de Goiás	différé depuis juin 2000	Brésil	<b>I</b>
873 Rev	Provins, une ville de foire médiévale	re-soumise	France	<b>I</b>
1019	Zone historique de Vardzia-Khertvisi		Géorgie	<b>I ‡</b>
1020	Quartier historique de Tbilissi		Géorgie	---
1042	La vieille ville d'Acre		Israël	<b>R</b>
1024	Noto et l'architecture baroque tardive dans le sud-est de la Sicile		Italie	<b>D</b>
1055	Vieille ville de Lamu		Kenya	<b>I</b>
753 Rev	Médina d'Essaouira (ancienne Mogador)	différé depuis juin 2000	Maroc	---
1031	Centre historique de Guimarães		Portugal	<b>I</b>
603 Rev	Samarkand – Carrefour et synthèse de cultures mondiales	différé depuis juin 2000	Ouzbékistan	<b>R</b>
<b>A.3 Biens religieux (4 propositions, 3 extensions, 1 amendement)</b>				
971	Eglises de Chiloé	amendement	Chili	<b>OK</b>
1039	Grottes de Yungang		Chine	<b>I</b>

<sup>1</sup> **ABBREVIATIONS pour le Tableau récapitulatif des propositions d'inscription à étudier par la vingt-cinquième session du Bureau**

- I** recommandation d'inscription ;
- N** recommandation de ne pas inscrire le site ;
- R** recommandation de renvoi ;
- D** recommandation de différer l'examen ;
- OK** recommandation d'approbation d'une extension ou d'un amendement ;
- pas de recommandation faite, en raison d'une mission reportée ou pour autre raison ;
- ‡ recommandation attendant confirmation d'une visite sur site.

707 Ter	Extension du Palais du Potala - Norbulingka – Projet du monastère du Jokhang à Lhasa : le Norbulingka	Extension	Chine	<b>OK</b>
351 Bis	Eglises peintes de la région de Troodos	Extension	Chypre	<b>OK ‡</b>
1056	L'ensemble du temple de la Mahabodhi à Bodhgaya		Inde	<b>D</b>
1053	Eglises en bois du sud de la Petite Pologne		Pologne	<b>D</b>
1054	Eglises de la Paix à Jawor et Swidnica		Pologne	<b>I</b>
378 Bis	Mudéjar d'Aragon (Extension de l'Architecture mudéjare de Teruel)	Extension	Espagne	<b>D</b>
<b>A.5 Monuments et ensembles architecturaux (2 propositions)</b>				
1052	Villa Tugendhat à Brno		République tchèque	<b>I</b>
1036	Les constructions en bois de Jurmala (maisons d'été du district de Dzintari)		Lettonie	<b>N</b>
<b>A.6 Etablissements et architecture traditionnels (Site retiré par l'État Partie)</b>				
<b>A.7 Ensembles technologiques (5 propositions)</b>				
975	Le paysage industriel et culturel de la mine de Zollverein	différé depuis juin 2000	Allemagne	<b>R</b>
1027	Le paysage culturel historique de la grande montagne de cuivre de Falun		Suède	<b>R</b>
1030	Usines de la vallée de la Derwent		Royaume-Uni	<b>I</b>
429 Rev	New Lanark	différé depuis juin 2000	Royaume-Uni	<b>I</b>
1028	Saltaire		Royaume-Uni	<b>I</b>
<b>A.8 Paysages culturels (9 propositions, 1 extension)</b> <i>(Les astérisques indiquent ceux qui sont proposés par les Etats parties comme paysages culturels en vertu du paragr. 39 des Orientations. Les biens sans astérisque sont considérés par l'ICOMOS comme étant des paysages culturels.)</i>				
1021	Tsolido		Botswana	<b>I</b>
1026	Vallée de l'Orcia		Italie	<b>D</b>

**ABBREVIATIONS pour le Tableau récapitulatif des propositions d'inscription à étudier par la vingt-cinquième session du Bureau**

- I** recommandation d'inscription ;
- N** recommandation de ne pas inscrire le site ;
- R** recommandation de renvoi ;
- D** recommandation de différer l'examen ;
- OK** recommandation d'approbation d'une extension ou d'un amendement ;
- pas de recommandation faite, en raison d'une mission reportée ou pour autre raison ;
- ‡ recommandation attendant confirmation d'une visite sur site.

730 Bis	Le cours moyen de l'Adda (Extension de « Crespi d'Adda »)	Extension	Italie	<b>N</b>
1025	Villa d'Este		Italie	<b>I</b>
481	Vat Phou et les anciens établissements associés du paysage culturel de Champassak *		Laos	<b>I</b>
1032	Ensemble du site du Chouf avec les monuments et les sites		Liban	<b>D</b>
950	Colline Royale d'Ambohimanga *		Madagascar	<b>I</b>
1046	Région viticole du Haut-Douro *		Portugal	<b>R</b>
1044	Paysage culturel d'Aranjuez *		Espagne	<b>D</b>
1022	Tombes des rois du Buganda à Kasubi		Ouganda	<b>I</b>

**B. Propositions d'inscription de biens mixtes sur la Liste du patrimoine mondial (4 propositions)**

				<b>C N</b>
772 Rev	Paysage culturel du lac Fertö-Neusiedler (*)	différé depuis juin 1996	Autriche/Hongrie	<b>R N</b>
1040	Parc national de Masada		Israël	<b>I N</b>
766 Rev	Ensemble naturel du Sikhote-Aline central	différé depuis décembre 1996	Fédération de Russie	<b>D ---</b>
1059	Grotte de Karain et environs		Turquie	<b>D N</b>

**C. Propositions d'inscription de biens naturels sur la Liste du patrimoine mondial**

*Groupées par domaine biogéographique de Udvardy*

**C.1 Domaine paléarctique (10 propositions, 1 extension)**

1045	Ensemble de grottes à concrétions du Sud de la France		France	<b>N</b>
1041	Le pays des makhteshim		Israël	<b>N</b>
1023	Système naturel du Sanctuaire de l'île Wrangel		Fédération de Russie	<b>---</b>
765 Bis	Volcans du Kamtchatka	Extension	Fédération de Russie	<b>OK</b>

**ABBREVIATIONS pour le Tableau récapitulatif des propositions d'inscription à étudier par la vingt-cinquième session du Bureau**

- I** recommandation d'inscription ;
- N** recommandation de ne pas inscrire le site ;
- R** recommandation de renvoi ;
- D** recommandation de différer l'examen ;
- OK** recommandation d'approbation d'une extension ou d'un amendement ;
- pas de recommandation faite, en raison d'une mission reportée ou pour autre raison ;
- ‡** recommandation attendant confirmation d'une visite sur site.

1037	Jungfrau-Aletsch-Bietschorn		Suisse	I
1047	Svyati Gory		Ukraine	N
1048	Marécages Polissiens et Crête Slovechno-Ovruch		Ukraine	N
1049	Colline de Kenit		Ukraine	N
1050	Karadag		Ukraine	N
1051	Crête Podilliam		Ukraine	N
1029	Littoral du Dorset et est du Devon		Royaume-Uni	I

### C.2. Domaine afrotropical (1 proposition)

1060	Écosystèmes de la Rift Valley		Kenya	R
------	-------------------------------	--	-------	---

### C.3. Domaine indomalais (1 proposition)

951 Rev	Parc national de Phong Nha-Ke Bang	différé depuis juillet 1996	Viet Nam	---
---------	------------------------------------	-----------------------------	----------	-----

### C.4. Domaine néotropical (2 propositions, 1 extension)

1035	Parc national Chapada dos Veadeiros		Brésil	N
1 Bis	Réserve marine des Galapagos, extension au Parc national des Galapagos	Extension	Équateur	R
1057	Parc national de Kaieteur		Guyana	N

### D. Proposition d'inscription non étudiée par l'organe consultatif

148 Bis	Extension du site inscrit de la Vieille ville de Jérusalem et ses remparts, pour y inclure le Mont Sion		Israël	---
---------	---	--	--------	-----

### ABBREVIATIONS pour le Tableau récapitulatif des propositions d'inscription à étudier par la vingt-cinquième session du Bureau

- I** recommandation d'inscription ;
- N** recommandation de ne pas inscrire le site ;
- R** recommandation de renvoi ;
- D** recommandation de différer l'examen ;
- OK** recommandation d'approbation d'une extension ou d'un amendement ;
- pas de recommandation faite, en raison d'une mission reportée ou pour autre raison ;
- ‡ recommandation attendant confirmation d'une visite sur site.

### POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

### DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

Mme Minja Yang, directrice adjointe du Centre, présentera les résultats d'une analyse des catégories d'assistance fournies aux Etats parties en 1999 et 2000. Le Bureau pourrait souhaiter faire des commentaires sur cette présentation.

#### Documents :

Demandes d'assistance internationale  
**WHC-2001/CONF.205/7 et 7 ADD**

## Orientations

En prenant ses décisions, il est rappelé au Bureau de garder à l'esprit les priorités dans l'allocation de l'Assistance internationale, conformément aux paragraphes 94-121 des *Orientations*.

### Action requise:

Il est demandé au Bureau d'étudier les 9 demandes d'assistance internationale présentées dans les documents **WHC-2001/CONF.205/7** et **7 ADD** et de prendre ses décisions.

**Tableau de synthèse de toutes les demandes présentées dans les documents WHC-2001/CONF.205/7 et 7ADD:**

N° de la demande	Type de patrimoine	Type d'assistance	Etat partie et titre de l'activité	Montant demandé (US\$)	Montant recommandé pour approbation (US\$)
1	Naturel	Coopération technique	<b>Indonésie</b> – Planification stratégique pour la conservation et la bonne gestion du <i>Parc national de Lorentz</i>	30.000	Dans l'attente d'informations complémentaires
2	Naturel	Coopération technique	<b>Philippines</b> – Tourisme durable à base communautaire dans le <i>Parc national de la rivière souterraine de Puerto Princesa</i>	23.000	Dans l'attente d'informations complémentaires
3	Culturel	Assistance préparatoire	<b>Indonésie</b> – Préparation d'une liste indicative et d'un dossier de proposition d'inscription de biens potentiels du patrimoine culturel à <i>Bali</i>	30.000	30,000
4	Culturel	Assistance préparatoire	<b>Togo</b> – Préparation d'un dossier de proposition d'inscription pour l' <i>Habitat vernaculaire Betammaribé</i>	27.043	27.043
5	Culturel	Coopération technique	<b>Mozambique</b> – Préparation d'un plan de gestion et de conservation pour l' <i>Ile de Mozambique</i>	29.980	29.980
6	Culturel	Coopération technique (présentée comme assistance préparatoire)	<b>Viet Nam</b> – Développement stratégique des capacités de gestion pour la <i>Vieille ville de Hoi An</i>	27.290	27.290
7	Culturel	Formation	<b>Inde</b> – Atelier de partenaires sur le renforcement des compétences pour la gestion durable du site du <i>Darjeeling Himalayan Railway</i>	30.000	Dans l'attente d'informations complémentaires
8	Naturel	Urgence	<b>Ouganda</b> - Assistance d'urgence pour le Parc national des Monts <i>Rwenzori</i>	64,500	Dans l'attente d'informations complémentaires
9	Culturel	Urgence	<b>Algerie</b> - Elaboration d'un plan d'urgence et mise en oeuvre de mesures correctrices pour le <i>Site Archéologique de Tipasa</i>	35,500	Dans l'attente d'informations complémentaires
Sous-total				297,313 demandés	

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR      ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-CINQUIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL (7-8 DECEMBRE, 2001)**

Documents :

Ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session extraordinaire du Bureau du Comité du patrimoine mondial  
**WHC-2001/CONF.205/8** (document distribué durant la session)

Action requise:

Il est demandé au Bureau d'examiner et d'adopter l'Ordre du jour provisoire.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR      ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL (11-16 DÉCEMBRE, 2001)**

Documents : Ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session du Comité du patrimoine mondial **WHC-2001/CONF.205/9** (document distribué durant la session)

Action requise:

Il est demandé au Bureau d'examiner et d'adopter l'Ordre du jour provisoire.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR      QUESTIONS DIVERSES**

Le Président demandera au Bureau s'il y a d'autres questions avant d'ajourner la réunion jusqu'au samedi 30 juin, après-midi, (pour permettre au Secrétariat de préparer le Rapport du Rapporteur en anglais et en français).

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR      ADOPTION DU RAPPORT DE LA SESSION**

Le Rapport du Rapporteur sera présenté au Bureau pour adoption, dans l'après-midi du samedi 30 juin 2001.

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR      CLOTURE DE LA SESSION**

Après l'adoption du Rapport du Rapporteur, le Président clôturera officiellement la vingt-cinquième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial.